

Prévention des accidents dans l'écurie

Sécurité pour les enfants et les adolescents

Les chevaux exercent une grande fascination sur les enfants et les adolescents et l'équitation est un hobby très répandu surtout chez les jeunes filles. Or, les enfants ne sont souvent pas à même d'évaluer suffisamment les dangers. Quelques règles importantes sont de mise pour assurer aux jeunes amis des chevaux des loisirs sans accident autour du cheval.

Le contact avec les chevaux a de nombreux effets positifs sur les enfants et les adolescents. Grâce à quelques mesures de prévention, il est possible de désamorcer de façon efficace les dangers qui guettent autour du cheval.

En plus du danger direct d'accidents provoqués par les chevaux ou de chutes lors de la pratique de l'équitation, d'autres dangers que les enfants ne perçoivent pas ou très peu guettent dans et autour de l'écurie. Reconnaître ceux-ci et les désamorcer relève de la tâche des adultes sachant que la mise en garde bien intentionnée «Fais attention!» ne suffit en général pas. Dans les exploitations agricoles, le potentiel de risques pour les enfants est particulièrement élevé du fait des diverses autres activités de l'exploitation.

Dangers dans l'exploitation

Il est primordial d'éliminer les endroits dangereux. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, les fosses à purin, les échelles non assurées, les trous pour y jeter le foin ou les machines roulant en marche arrière représentent des dangers potentiels pour les enfants.

Les enfants ne devraient se déplacer dans l'exploitation que sous le contrôle d'adultes. Ils apprennent énormément en regardant les autres, c'est pourquoi il est important que les adultes donnent le bon exemple en exécutant leur travail aussi consciencieusement que possible, comme ils l'exigent des enfants et des adolescents. Il convient d'évaluer de cas en cas le niveau de responsabilité qu'on peut laisser aux enfants. Ainsi, le fait de sortir tout seul un

Photos: BUL



Les enfants et les adolescents doivent apprendre le plus tôt possible à contrôler la sûreté et la fiabilité de l'équipement de leurs chevaux.

cheval du box ou du groupe est une tâche pour laquelle il convient de déterminer de façon individuelle si l'enfant est qualifié pour le faire. De telles décisions sont du ressort et de la responsabilité du moniteur d'équitation ou d'une autre personne chargée de veiller sur les enfants sachant que ces derniers (et quelquefois également leurs parents) ont tendance à se sur-estimer.

Le moment où un enfant peut apprendre à monter est très varié et fait l'objet d'une

controverse. Néanmoins, la plupart des avis penchent vers l'âge de sept à neuf ans. Une autre obligation du moniteur d'équitation consiste à contrôler l'équipement de protection des enfants. Chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, il est important de porter un casque d'équitation homologué répondant aux normes UE, une veste de protection contre les chutes et des bottes d'équitation avec talons ou des souliers solides.

Il est souvent très difficile de trouver des

vêtements d'équitation et des équipements de protection pour les petits enfants. Un magasin spécialisé avec des conseils professionnels peut être utile. Dès le début, les enfants devraient apprendre à contrôler non seulement leur propre équipement mais également celui du cheval pour en vérifier la sûreté.

Reconnaître les écoles d'équitation sûres

Avant que l'enfant suive des cours d'équitation, il est recommandé de visiter au préalable le manège ou de rendre visite au moniteur. Si l'ordre règne dans le manège et qu'il existe des règles devant être respectées dans les contacts avec les chevaux et dans l'exploitation, on peut considérer que c'est un bon indice de sécurité. Les centres équestres avec une culture sécuritaire élevée peuvent être distingués par la plaquette de sécurité proposée par le Service de prévention des accidents agricoles SPAA «La sécurité compte chez nous». Autres repères: les affiches avec les numéros d'urgence, les sorties de secours indiquées ou lorsque les élèves reçoivent un concept de sécurité qu'ils doivent étudier avec leurs parents lors de la première heure de cours.

Les jeunes et les chevaux

Souvent, les jeunes qui s'intéressent aux chevaux ont leur propre participation sur un cheval ou un cheval à soigner. Pour les propriétaires de chevaux qui aimeraient déléguer les soins de leur cheval à un jeune, il est souvent très difficile d'évaluer les connaissances de ce dernier. Le brevet est un indice important. Il confirme en effet au

Il convient d'évaluer de cas en cas le niveau de responsabilité qu'on peut laisser aux enfants. Ainsi, le fait de sortir tout seul un cheval du box est une tâche pour laquelle il convient de déterminer de façon individuelle si l'enfant est qualifié pour le faire.

propriétaire que le jeune connaît les conditions de base les plus importantes en matière de comportement avec les chevaux. Les autres capacités et le savoir-faire en matiè-

Photo: Dreamstime



Il convient de décider de façon individuelle quand un enfant, resp. un jeune peut monter de façon indépendante.

re d'équitation peuvent être testés lors d'un parcours à cheval. De nombreux jeunes ne peuvent pas se payer le luxe de monter ou même de payer des cours d'équitation et ils s'engagent en contrepartie à effectuer une partie des travaux d'écurie. Dans ce cas, le propriétaire du ou des chevaux doit alors tenir surtout compte de la sécurité au travail et des dispositions en matière de protection de la jeunesse. En tant que donneur d'ordre, le propriétaire de chevaux est tenu d'offrir au jeune une place de travail sûre et un équipement de protection si cela s'avère nécessaire. Il doit également tenir compte de l'âge du jeune selon les dispositions sur l'âge minimal requis de l'Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5 / RS 822.115).

Par ailleurs, il convient de vérifier au préalable que tant le propriétaire du cheval que le jeune soient bien assurés. Dans l'intérêt des deux parties, il est recommandé d'établir un contrat comportant les règles valables, les obligations et les droits de chacun. Un tel contrat doit toujours être contresigné par un des deux parents du jeune tant que ce dernier n'est pas majeur.

Pour de plus amples informations:
www.bul.ch